



POUR DÉCISION

SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général

Avis de décès

M. Vijit Sangtong

1. Le Directeur général a le profond regret d'annoncer le décès, survenu le 13 mai 2009, de M. Sangtong, Président du Conseil d'administration de 1980 à 1981 et délégué du gouvernement de la Thaïlande à la Conférence internationale du Travail de 1978 à 1983.
2. M. Sangtong a apporté au rôle de Président du Conseil d'administration du BIT ses nombreuses années d'expérience en tant que très haut responsable du ministère du Travail de la Thaïlande ainsi qu'une riche expérience dans les domaines de l'administration du travail, de l'emploi et de l'enseignement. Il a assumé la présidence du Conseil d'administration à une époque où les tensions mondiales étaient extrêmement vives, la guerre froide imprimant encore sa marque sur les relations internationales. En tant que Président, il a fait tout ce qui était en son pouvoir pour permettre à l'OIT de s'acquitter de son mandat en œuvrant pour la paix universelle grâce à la justice sociale. Il a beaucoup contribué à une meilleure prise de conscience des problèmes spécifiques auxquels sont confrontés les pays en développement. Dans son premier discours prononcé devant le Conseil d'administration, il a souligné que l'universalité est une notion indispensable à la réalisation des objectifs de l'OIT et que le principe de l'universalité doit se fonder sur la reconnaissance et l'acceptation des différences de valeurs et d'attitudes entre pays Membres. Il a demandé instamment au BIT d'adapter ses activités aux changements et aux réalités nouvelles du monde actuel et d'être plus sensible aux besoins, à la condition et aux aspirations des pays en développement.
3. M. Sangtong était en particulier un fervent défenseur d'une amélioration des conditions de travail et du milieu de travail pour que travailleurs et travailleuses du monde entier aient une vie meilleure. Il était passionnément convaincu que les emplois devraient être conçus de façon à permettre aux travailleurs de donner la pleine mesure de leurs capacités et de leurs potentialités pour qu'ils puissent contribuer dans toute la mesure de leurs moyens au bien-être commun. A cette fin, il a pu mettre à profit sa fonction de Président du Conseil d'administration pour aider l'OIT à progresser vers l'adoption, en 1981, des conventions (n° 154) sur la négociation collective, (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs et (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales.
4. M. Sangtong avait foi dans le système multilatéral, convaincu que seul celui-ci pouvait favoriser un rapprochement des peuples de toutes les nations pour leur permettre de

travailler ensemble au lieu de s'opposer. Il croyait aussi en la valeur du travail dont il faisait l'apologie. Comme il le dit dans le discours qu'il a prononcé lors de la 67^e session de la Conférence en 1981: «L'instauration d'une communauté mondiale pacifique, juste et prospère dans laquelle la dignité de l'homme sera au premier plan peut être assurée si nous travaillons ensemble pour inspirer, soutenir et aider ceux qui peuvent la réaliser: les populations laborieuses du monde.» Il laissera le souvenir d'un fervent défenseur du tripartisme et du dialogue social.

- 5. *Le Conseil d'administration voudra sans doute inviter le Directeur général à transmettre ses condoléances à la famille de M. Vijit Sangtong ainsi qu'au gouvernement du Royaume de la Thaïlande.***

Genève, le 17 juin 2009.

Point appelant une décision: paragraphe 5.